

AVIS

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le marché de **Travaux de restauration de continuité écologique sur le Moulin de Milly-sur-Thérain (60)**.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. MAITRE D'OUVRAGE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

Le maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur est :

Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT)
20b, avenue de la Libération
60 510 BRESLES

2.2. REPRESENTANT LEGAL DU MAITRE D'OUVRAGE

Le représentant légal du maître d'ouvrage est le **Président du Syndicat**.

2.3. MAITRISE D'ŒUVRE

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par la société d'ingénierie écologique des milieux aquatiques :

Conseil et Etudes, Eau, Espace, Environnement (CE3E)
12 bis Route de Conches
27180 ARNIERES SUR ITON
Tél : 02 32 62 53 62 - Courriel : marchespublics@ce3e.fr
Web : www.ce3e.fr

Dont le représentant légal est **M. Christian COZILIS, Directeur**.

2.4. PROFIL D'ACHETEUR

Le dossier de consultation est téléchargeable sur : <https://www.marches-securises.fr>

2.5. DELAI D'EXECUTION

Les délais d'exécution seront fixés par l'entreprise dans son mémoire, planning et à l'acte d'engagement.

Le planning prévisionnel de réalisation des travaux est estimé à 4 mois hors préparation de chantier (1 mois environ).

Les travaux sur le nouveau lit (hors d'eau) pourront débuter à partir du 15 mars si les conditions climatiques le permettent. Les aménagements induisant des mouvements d'eau (mise hors d'eau ou mise en eau) devront quant à eux être réalisés entre mi-mai et mi-octobre 2024.

2.6. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les travaux sont financés par :

- l'Agence de l'eau Seine Normandie ;
- le FEDER.

Le cahier des clauses administratives particulières prévoit le versement d'une avance de 5 %, puis des acomptes mensuels.

Les prix sont actualisables par une formule paramétrique.

Tous les paiements se feront par virement administratif dans un délai global maximum de 30 jours.

3. EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

3.1. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la plus avantageuse à l'issue d'un classement.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60% ;
- Montant de l'offre : 40%.

4. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Date et heure de remise des offres
Vendredi 19 janvier 2024 à 12H00

5. VISITE SUR SITE

La visite du site est obligatoire.

Le RDV est à prendre par mail avec Monsieur Yoann SIARKA (y.siarka@sivt-therain.fr) ou Monsieur Hugues LIEGOIS (h.liegeois@sivt-therain.fr).

Un certificat de visite vous sera délivré, il sera à joindre à l'offre.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des personnes suivantes :

D'ordre administratif :

Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT)
 20b, avenue de la Libération
 60 510 BRESLES

Monsieur Denis COLLINET

Directeur du SIVT

Tél : 03 44 02 10 55

Mail : d.collinet@sivt-therain.fr

D'ordre technique :

Monsieur Yoann SIARKA

Technicien du SIVT

Mail : y.siarka@sivt-therain.fr

Monsieur Hugues LIEGOIS

Technicien du SIVT

Mail : h.liegeois@sivt-therain.fr

Monsieur Arnaud FLIPPE

Chargé de projet CE3E

Tél : 02 32 67 11 61

Mail : arnaud.flippe@ce3e.fr

Monsieur Christian COZILIS

Directeur CE3E

Tél : 02 32 62 53 62 / 06 37 90 81 46

Mail : christian.cozilis@ce3e.fr